

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Assainisseur d'air désodorisant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Société de Diffusion d'Accessoires Automobiles

30 rue Rabelais

57200 Sarreguemines

FRANCE

Tel. +33 (0)3 87 98 22 37

Fax. +33 (0)3 87 95 71 33

Service chargé des renseignements: chemical-safety@oprina.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg Saint-Denis

75475 Paris Cedex 10

Telephone: +33 1 40 05 43 28

Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48

ORFILA (INRS) telephone:

+33 (0)1 45 42 59 59 (to reach any of the toxcentres)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

p-Menthan-8-yl acetate
 acétate de 4-tert-butylcyclohexyle
 dipentène
 2-méthoxy-4-propylphénol
 Vetiver oil
 p-Isobutyl-alpha-methyl hydrocinnamaldehyde
 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone
 Coumarine
 Citronellol
 beta-Pinene

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 120-51-4 EINECS: 204-402-9	Benzoate de benzyle Xn R22; N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	5-10%
CAS: 58985-18-5	p-Menthan-8-yl acetate Xn R65; Xi R36; Xi R43; N R51/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	2,5-5%
CAS: 115-95-7 Reg.nr.: 01-2119454789-19	Linalyl acetate Xi R38 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree

(suite de la page 2)

CAS: 32210-23-4 EINECS: 250-954-9	acétate de 4-tert-butylcyclohexyle Xi R43; N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	1-2,5%
CAS: 138-86-3 EINECS: 205-341-0	dipentène Xi R38; Xi R43; N R50/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	1-2,5%
CAS: 1335-46-2 Reg.nr.: 01-2119471851-35	Methyl ionone (mixture of isomers) Xi R36/38; N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,1-1%
CAS: 25485-88-5	Cyclohexyl salicylate N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411	0,1-1%
CAS: 106-21-8 EINECS: 203-374-5	3,7-diméthyl-octane-1-ol Xi R38; N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,1-1%
CAS: 2785-87-7 EINECS: 220-499-0	2-méthoxy-4-propylphénol Xi R36; Xi R43 Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 8016-96-4	Vetiver oil Xi R36/38; Xi R43 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	0,1-1%
CAS: 98-52-2 EINECS: 202-676-4	4-tert-butylcyclohexanol N R51/53 Eye Irrit. 2, H319	0,1-1%
CAS: 6658-48-6	p-Isobutyl-alpha-methyl hydrocinnamaldehyde Xn R62; Xi R43 Repr. 2, H361; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 127-91-3	beta-Pinene Xn R65; Xi R38; Xi R43 R10 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 54464-57-2	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone Xi R38; Xi R43; N R51/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 8014-09-3	Patchouli oil N R51/53 Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411	0,1-1%
CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0	Citronellol Xi R38; Xi R43; N R51/53 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 91-64-5 EINECS: 202-086-7	Coumarine Xn R22; Xi R43 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree

(suite de la page 3)		
CAS: 469-61-4 EINECS: 207-418-4	alpha-Cedrene Xn R65; N R50/53 Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≤0,1%
CAS: 76-22-2 EINECS: 200-945-0	bornane-2-one Xn R20/22-68/22; F R11 Flam. Sol. 2, H228; STOT SE 2, H371; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	≤0,1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 4)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

76-22-2 bornane-2-one

VME (France) Valeur à long terme: 12 mg/m³, 2 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree

(suite de la page 5)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales
Aspect:

Forme:	Solide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Non applicable.

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Température d'inflammation: Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non applicable.
Supérieure:	Non applicable.
Propriétés comburantes	Non déterminée.

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité:	Non déterminée.
Densité relative	Non applicable.
Densité de vapeur.	Non applicable.
Vitesse d'évaporation	Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non applicable.

Viscosité:

Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree**

(suite de la page 6)

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Néant.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

120-51-4 Benzoate de benzyle

Oral	LD50	1700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:**de la peau:** Pas d'effet d'irritation.**des yeux:** Pas d'effet d'irritation.**Sensibilisation:** Peut provoquer une allergie cutanée.**Indications toxicologiques complémentaires:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Néant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

469-61-4 alpha-Cedrene

EC50	0,05 mg/kg (daphnia)
------	----------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Pas d'autres informations importantes disponibles.**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.**Emballages non nettoyés:****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree

(suite de la page 7)

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IATA

UN3077

IMDG

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Benzoate de benzyle, DIPENTÈNE)

IMDG

néant

IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Benzyl benzoate, DIPENTENE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

Étiquette

9

IMDG

Class

néant

IATA



Class

9 Miscellaneous dangerous substances and articles.

Label

9

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA

III

IMDG

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kemler:

Attention: Matières et objets dangereux divers.

90

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions de l'ADR ni de l'IMDG en vertu de la disposition spéciale N°335 relative aux faibles quantités de UN 3077.

ADR

Quantités limitées (LQ)

5 kg

Catégorie de transport

3

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree

(suite de la page 8)

Code de restriction en tunnels	E
"Règlement type" de l'ONU:	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Benzoate de benzyle, DIPENTÈNE), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R68/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fraicheur Sport Tree

(suite de la page 9)

LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Flam. Sol. 2: Flammable solids, Hazard Category 2
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Skin Sens. 1B: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1B
Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
STOT SE 2: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 2
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

FR